

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 08 avril 2026	L'an Deux Mille Vingt-Six, le 08 avril à 09h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire A la salle des fêtes La Pergola à Monsempron-Libos sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Président.
--	---

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier,
BEUVELOT Gérard, BORIE Daniel, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry,
BROUILLET Jean- Jacques, CAPO-VIGIER Emmanuelle, CARRERE Nathalie, CAYSSILLÉ Didier,
CONGÉ Marie-Yvonne, CORIOU Floriane, COSTES Marie, COSTES Jean-Louis,
DARTIGOLLES Hélène, DELPY Jean-Luc, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Joël,
LAGRÈZE Georges, LAPORTE Christian, LAPOUGE Maurice, LARIVIERE Yvette,
LAURENT Nathalie, LE CORRE José, MAGNOL Éric, MALBEC Sébastien, MARSAND Michel,
MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, REGOURD Vanessa, REYNES Julien,
ROSEMBAUM Marie-Claire, ROUBY Chantal, SÉGALA Jean-François, SEMIROT Marie-Hélène,
STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, TIJDENS Nantko, VIGOUROUX Nadine.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Monsieur RANGER Pierre, Monsieur BLOT Michel.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Néant.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Madame SICOT Maryse procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis,
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur BORIE Daniel,
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François
Madame SOTTY Caroline procuration à Monsieur MARSAND Michel
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Madame DARTIGOLLES Hélène
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Madame CARRERE Nathalie

Secrétaire de Séance : REYNES Julien	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 42 Pouvoir(s) : 6 Votants : 48
---	--

**N°2026B52DGS : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE DIRECTION DE L'EPIC
OFFICE DE TOURISME FUMEL-VALLÉE DU LOT**

Monsieur le Président, informe l'Assemblée délibérante qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire suite au renouvellement des Assemblées.

AR Prefecture

047-200068930-20260409-2026B52DGS-DE

Reçu le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026

L'OTIVL47 va être remplacé au 1er janvier 2026 par notre Office de Tourisme Communautaire.

Cet Office de Tourisme Intercommunautaire est un EPIC. Il a été créé par la modification des statuts de l'Office de Tourisme Villeneuve-Vallée du Lot. Les statuts de cette nouvelle structure présentent les missions du nouvel Office de Tourisme, sa gouvernance et son fonctionnement.

Ces statuts ont été adoptés par délibération concordante des trois conseils communautaires concernés.

Vu la délibération n°2025E1070TBIS en date du 04 décembre 2025 portant création de l'Office du Tourisme Intercommunautaire de la Vallée du Lot en Lot et Garonne et la désignation des délégués au CODIR ;

L'article 2 des statuts de l'OTIVL prévoit la composition du comité de direction :

Le Comité de Direction comprend 33 membres titulaires et 33 membres suppléants :

- Collège des élus : 17 membres
 - Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois : 9 représentants, conseillers communautaires.
 - Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot : 5 représentants, conseillers communautaires.
 - Communauté de Communes Lot-et-Tolzac : 3 représentants, conseillers communautaires.
- Collège des professionnels : 16 représentants des professionnels et des organismes intéressés au tourisme sur la destination et autant de suppléants :
 - un représentant de l'ADRT
 - 5 professionnels par EPCI, sur proposition du président de chaque EPCI

Au titre de notre collectivité, je vous propose donc de désigner :

Pour le collège des élus, 5 membres titulaires et suppléants :

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Jacques BROUILLET	M. Maurice LAPOUGE
Mme Marie-LouTALET	M. Thierry BOUQUET
M. Bernard JURQUET	M. Jean-Luc DELPY
M. Didier BALSAC	M. Joël LAFON
Mme Sophie PINSOLLES	M. Cédric LABROUE

AR Prefecture

047-200068930-20260409-2026B52DGS-DE
Reçu le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026

Pour le collège des socioprofessionnels, il vous est proposé de maintenir les 5 membres titulaires et suppléants :

Titulaires	Suppléants
M. Gauthier ROSSO	M. Yves BOISSIERE
Mme Chantal BURON	M. Michel DEBIARD
M. Marc, Yannick DUPUY	M. Bernard ROSA
M. Jacob SNOWBALL	Mme Vanessa HART
Mme Magalie BIRAT	M. Xavier NOUVEL

Il est précisé que le suppléant peut remplacer n'importe quel membre de son collège.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire

1°) – Désigne pour représenter les professions et organismes intéressés au tourisme au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot :

La composition du CODIR de l'EPIC Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot est la suivante à compter de la présente délibération :

➤ Pour les représentants de la Communauté des Communes Fumel Vallée du Lot :

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Jacques BROUILLET	M. Maurice LAPOUGE
Mme Marie-Lou TALET	M. Thierry BOUQUET
M. Bernard JURQUET	M. Jean-Luc DELPY
M. Didier BALSAC	M. Joël LAFON
Mme Sophie PINSOLLES	M. Cédric LABROUE

Pour les représentants titulaires et suppléants des professions et organismes intéressés au tourisme :

Titulaires	Suppléants
M. Gauthier ROSSO	M. Yves BOISSIERE
Mme Chantal BURON	M. Michel DEBIARD
M. Marc, Yannick DUPUY	M. Bernard ROSA
M. Jacob SNOWBALL	Mme Vanessa HART

AR Prefecture

047-200068930-20260409-2026B52DGS-DE
Reçu le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026

Mme Magalie BIRAT

M. Xavier NOUVEL

2°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 09 avril 2026

La Secrétaire de séance,



Julien REYNES

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Le Président,



Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 09/04/2026

Reçu en Préfecture le : 09/04/2026

Publié ou Notifié le : 09/04/2026
